

Aus : Auguste Quiquerez, Traditions et Légends du Jura, 1877

Autor(en): **Quiquerez, Auguste**

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **67 (1971)**

Heft 1/3: **Beiträge zur schweizerischen Volkskunde im 19. Jahrhundert : Festgabe der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde zu ihrem 75jährigen Bestehen = Traditions populaires suisses au 19e siècle : publication de la Société suisse des Traditions populaires à l'occasion de son 75e anniversaire**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aus: Auguste Quiquerez, *Traditions et Légendes du Jura*, 1877

Auguste Quiquerez (1801–1882) entstammte einer alteingesessenen jurassischen Familie. Sein Vater war Finanzrat des Fürstbischofs von Basel, Josef von Roggenbach, und Bürgermeister der Stadt Porrentruy. In seiner Freizeit beschäftigte er sich mit historischen und rechtshistorischen Studien. Von ihm scheint Quiquerez manche Anregung erfahren zu haben; seine Studien schloss er 1826 in Paris allerdings als Ingenieur ab. Schon im folgenden Jahr liess er sich auf dem Landgut seines Vaters in Bellerive bei Delémont nieder, auf welchem auch die Schlossruine der Grafen von Soyhières stand. Dort richtete er sich eine Studierstube und seine Altertumssammlung ein. Nach seiner militärischen Laufbahn war er von 1838–46 Statthalter der Berner Regierung in Delémont, danach bis zu seinem Tod Bergbauinspektor im Berner Jura. In dieser Tätigkeit lernte er Land und Leute in ausgedehnten Fussmärschen bestens kennen: ... «Dans nos courses de cet été (1864), plus de 500 lieues à pied, en 88 jours de marche, nous avons encore vu dans le Jura bien d'autres choses»¹...

Ein grosser Teil seines überaus vielseitigen Lebenswerkes liegt noch in Manuskripten in verschiedenen Bibliotheken. Seine vielen Bücher hat er meist auf eigene Kosten oder doch mit nur wenig Subventionen gedruckt. Unzählige kleinere und grössere Aufsätze sind in schweizerischen und französischen Zeitschriften zerstreut. Quiquerez publizierte gleichzeitig Beiträge über Geologie, Agronomie, über Geschichte, Archäologie und Volkskunde. Daneben schrieb er auch historische und antiklerikale Romane. Er war korrespondierendes Mitglied verschiedener wissenschaftlicher Gesellschaften im In- und Ausland, Ehren doktor der Universität Bern und Officier der Académie de France².

Der Titel seines ersten grösseren Aufsatzes über Archäologie und Volkskunde: «Souvenirs et traditions des temps celtiques» aus dem Jahre 1856 (vgl. Bibliographie S. 357, Nr. 3) ist bezeichnend für die wissenschaftliche Richtung A. Quiquerez': Er gehörte zu den Keltomanen, diesen romantischen und patriotisch-antigermanisch eingestellten Forschern und Ideologen des 19. Jahrhunderts. Er verstand unter der «époque celtique» nicht nur die eigentliche Keltenzeit (jüngere Eisenzeit), sondern ebensogut die prähistorischen Epochen der Stein- und Bronzezeit. Viele der von ihm aufgezeichneten Bräuche und Aberglauben führte er auf die «temps celtiques» zurück, besonders, wenn sie sich auf ein prähistorisches Monument (z. B. der Menhir von Bassecourt, vgl. Nr. 11), oder nur auf einen schon in prähistorischer Zeit bewohnten Platz bezogen, oder schliesslich, wenn er glaubte, mit Hilfe der Etymologie keltische Götternamen ableiten zu können. So hat er aufgrund von Orts- und Flurnamen, die ihn an den Namen des keltischen Gottes Belenos erinnerten, im Berner Jura nicht weniger als neunzehn Kultplätze dieses Gottes erschliessen wollen³, um die er heilige Haine rekonstruierte und mit Druiden und Priesterinnen bevölkerte. Allein, über diese romantischen Phantasien hinaus bleibt der dokumentarische Wert seiner Beobachtungen dennoch bestehen.

Für die Volkskunde erwachte sein Interesse, wie er es auch in der Einleitung zu seinem 1877 zusammengestellten Manuskriptband «Traditions et légendes du

¹ Actes de la soc. jurass. d'émulation 1864 (1865) 170.

² Nachruf von X. Kohler in: Actes de la soc. jurass. d'émulation 1881 (1882); Vom Jura zum Schwarzwald 2 (1885) 161 ff. (Freie Übersetzung des ersten Nachrufs). – Zuletzt wurde die Persönlichkeit Quiquerez' kurz dargestellt von A. Gerster, Der «Mont Terrible», ein gallisches Oppidum in der Ajoie, in: Provincialia, Festschrift für R. Laur-Belart (Basel 1968) 570.

³ Vgl. die Fundort- und Brauchtumsliste in: A. Quiquerez, Topographie d'une partie du Jura oriental (Porrentruy 1864) 395 ff.

Jura» sagt, mit seiner Tätigkeit als Bergbauinspektor seit 1846. Der oben genannte erste und wichtige Aufsatz auf dem Gebiet der Volkskunde enthält bereits den Grundstock seiner volkskundlichen Materialsammlung. Ebenso interessant ist der spätere Manuskriptband, aus dem einige der noch nicht veröffentlichten Beiträge mit der freundlichen Erlaubnis des Staatsarchivs Bern hier vorgelegt werden können. Der Band umfasst insgesamt 424 Seiten in Folio mit 51 Beiträgen zu je drei bis zehn Seiten und etwa 30 Textabbildungen, meist Titelvignetten. In seinen Aufsätzen und Büchern hat Quiquerez selbst schon mehr als die Hälfte veröffentlicht, bevor er das Manuskript unter diesem Titel zusammenstellte⁴. Nach seinem Tod benützten vor allem Abbé Daucourt⁵ und J. Beuret⁶ den Band als eine der Quellen für ihre Sagen- und Brauchtumssammlungen, so dass heute nicht mehr viel unbekannte Beiträge übrigbleiben: Die auch für die Vorgeschichte der Volkskunde recht aufschlussreiche «Introduction» ist bisher noch nicht veröffentlicht worden. An diese anschliessend möchte ich seine Beschreibung einer mechanischen Weihnachtsskrippe aus der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts und die Exkommunikation der Maikäfer von Goumois aus dem Jahre 1711 folgen lassen, dann einen Brauch aus dem solothurnischen Kleinsülz und schliesslich die Sagen von Herodes, den «Hérodes», und vom «Kloster Seehof».

Der Text wurde in der Schreibweise des Originals kopiert, nur die Akzente fehlen meist und sind hier ergänzt. Unterstrichene Wörter sind nicht ganz sicher lesbar; Punkte in spitzen Klammern bezeichnen unleserliche Wörter, blosse Punkte verweisen auf Kürzungen des Texts. St. M.

Bibliographische Übersicht über die wichtigsten volkskundlichen Arbeiten von A. Quiquerez

1. Notice sur les us et coutumes de l'ancien Évêché de Bâle, in: Coup d'œil sur les travaux de la soc. jurass. d'émulation 1851 (1851) 65–71. (Rechtlich-volkskundliche Bräuche bei den «plaids généraux».)

2. Extrait d'un cahier d'observations diverses dans l'ancien Évêché de Bâle, par M. Schweitzer, médecin du prince-évêque de Bâle, à la fin du 18^e siècle, in: Mitt. d. naturforsch. Gesellsch. Bern 1853 (1853) 236–242. (Behandlungsweise bei epidemischen Fiebern und Kritik an der damaligen Medizin.)

3. Souvenirs et traditions des temps celtiques dans l'ancien Évêché de Bâle, in: Coup d'œil sur les travaux de la soc. jurass. d'émulation 1856 (1856) 90–157 et planche I. (Wichtiger Aufsatz mit viel volkskundlichem Material: Arie, Milandre, Pierre-Percée de Courgenay, Fille-de-Mai, feux des Brandons, Ste. Colombe, le Foulta, u. a.)

4. Un procès de sorcellerie, in: Revue d'Alsace 8 (1857) 481–493. (Historische Novelle nach Akten aus der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts.)

5. Un procès de sorcellerie, in: Musée Neuchâtelois 1857. (Konnte ich nicht einsehen; vermutlich derselbe Text wie Nr. 4.)

6. Antiquités et usages celtiques près de Mariastein, in: Revue d'Alsace, 2^e série, 4 (1863) 328–332 (vgl. auch Topographie d'une partie du Jura oriental, Porrentruy 1864, 264ff.)

⁴ Offenbar wollte Quiquerez das Manuskript über die «traditions et légendes» gesamthaft herausgeben; in der Revue Suisse de Beaux Arts 2 (1877) 23, findet sich folgende redaktionelle Mitteilung: «Notre collaborateur M. A. Quiquerez prépare un nouvel ouvrage des légendes du Jura, qui sera, nous n'en doutons pas, fort goûté du public».

⁵ SAVk 1 (1897) 97ff.; SAVk 7 (1903) 169ff.

⁶ J. Beuret, Les plus belles légendes du Jura, Lausanne 1927. Die Illustrationen dieses Buches sind nicht selten Umzeichnungen der Titelvignetten aus dem Manuskriptband von Quiquerez. – Ders. SAVk 25 (1925) 180ff.

7. Monuments celtiques et sépultures antiques de Beurnévesain, in: Bull. de l'inst. national Genève 14 (1865) 231–259. (Bes. 232–235, caverne de Milandre et tante Arie. Fast wörtlich derselbe Text wie Nr. 13 u. Nr. 14.)

8. La pierre des mauvaises langues, in: Revue d'Alsace, 3^e série, 2 (1866) 171–172. (Über den sog. «Lasterstein» von Mülhausen und über einen ähnlichen, in Delémont seit dem 14. Jahrhundert bezeugten Stein.)

9. Notice sur une roche celtique à Courroux, in: Mém. de la soc. d'émulation du dép. du Doubs, 4^e série, 2 (1866) p. XX–XXI. (Prähistorische megalithische Anlage [?] als Hexentanzplatz und Kinderschreck.)

10. Les sorciers du Val-de-Ruz et de la Neuveville, in: Musée Neuchâtelois 1867, 4–13. (Nicht eingesehen. Amweg, 1928, 498 Nr. 6644, 16. Jahrhundert.)

11. Pierre levée dans l'église de St-Humbert à Bassecourt, in: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde 3 (1868) 149–151. (Prähistorischer Megalith. Von ihm abgeraspelter Staub diente als wirksames Heilmittel gegen Ohren- und Zahnschmerzen.)

12. Coutumes de table et ameublement des hôtels-de-ville et des châteaux dans l'Évêché de Bâle, in: Revue d'Alsace, 3^e série, 5 (1869) 49–63, 97–113, 163–172, 203–210, 320–326. (Einrichtung und Tischsitten im 15. Jahrhundert.)

13. Milandre, légendes de la fée Arie, in: Revue d'Alsace, 3^e série, 5 (1869) 541–549. (Sagen um die «tante Arie»; fast wörtlich wie Nr. 14 u. Nr. 21.)

14. Milandre, légendes de la fée Arie, in: Annuaire du Jura Bernois 1871 (1871) 47–55. (Fast wörtlich wie Nr. 13 u. Nr. 21.)

15. Le Vorbourg et Delémont, in: Actes de la soc. jurass. d'émulation 1871 (1872) 47ff., bes. 48–49. (Sage von eisernen Ringen aus der Zeit der Sündflut an der Vorbourg-Klus bei Delémont; Praktiken um die Menhire von Bassecourt und Courrendlin.)

16. Coutumes, traditions, superstitions, rôles des paroisses, in: La tribune du peuple Nr. 15, 15-8-1871, 355–356; Nr. 16, 1-9-1871, 377–378; Nr. 17, 15-9-1871, 403–404; Nr. 18, 1-10-1871, 432–433; Nr. 19, 15-10-1871, 457–458; Nr. 20, 1-11-1871, 483–486. (Interessante Zusammenstellung und kurze Beschreibung von Bräuchen – u. a. Geburt, Hochzeit, Tod, Karneval begraben – und verschiedenen abergläubischen Vorstellungen; z. T. in den hier genannten Aufsätzen zerstreut schon aufgeführt.)

17. La baume de Ste-Colombe, in: Musée Neuchâtelois 8 (1871) 195–199. (Namenslegende von Ste-Colombe und verschiedene Praktiken um die Quelle in der Höhle.)

18. La caverne de Milandre, in: Revue Suisse de Beaux Arts (éd. ordinaire), 1 (1876) 104–105. (Vgl. Nr. 13 und Nr. 14.)

19. L'âne de St-Ursanne, in: Actes de la soc. jurass. d'émulation 1877, 271–274. (Legende.)

20. Traditions et Légendes du Jura, Manuskript, 424 in Folio mit zirka 30 Textabbildungen (meist Titelvignetten), 1877. Staatsarchiv Bern.

21. La fée Arie. Extrait du manuscrit intitulé: Traditions et légendes du Jura, in: Actes de la soc. jurass. d'émulation 1879, 141–147. (Inhaltlich wie Nr. 13 und Nr. 14, zusätzlich: die beste Spinnerin bekommt von Arie zum Lohn den besten Mann.)

22. Nos vieilles gens. Habitations, mœurs, nourriture et costume avant le XIX^e siècle, in: Actes de la soc. jurass. d'émulation 1879, 49–82.

23. Le premier mai, in: Le rameau de sapin 16 (1882) Nr. 10, 37–40. (Fille-de-Mai, Bräuche am 1. Mai, z. T. schon in Nr. 3 publiziert.)

24. L'âne de St-Ursanne, in: Revue Jurassienne 2 (1904), Nr. 9, 142–144. (Vgl. Nr. 19).

Die Übersicht wurde zusammengestellt und ergänzt nach:

A. Quiquerez, Catalogue des principales publications et ouvrages manuscrits, 1877.

G. Amweg, Bibliographie du Jura Bernois, Porrentruy 1928, 497f., Nrn. 6640–6658.

Abbildungsnachweis: Nach Coup d'œil sur les travaux de la soc. jurass. d'émulation 1856, planche I (Nr. 3 in der Bibliographie S. 357). Photo Universitäts-Bibl. Basel.

Introduction

(p. 1–3, gekürzt)

Ecrire des légendes, dans un siècle de scepticisme, est une entreprise bien téméraire et cependant ces souvenirs traditionnels qui faisaient le sujet des entretiens et de la joie de nos pères, n'offrent-ils plus quelque intérêt pour nous? N'est-ce pas un moyen d'étudier les mœurs d'autrefois? Ces choses qu'on racontait au coin de la cheminée du château, comme près de l'âtre de la chaumière, ne méritent-elles pas qu'on les rappelle de nos jours, pendant qu'il en reste quelques souvenirs? En d'autres pays, plusieurs auteurs de mérite n'ont pas dédaigné de traiter ce sujet⁷. Nous n'avons pas la prétention de pouvoir les imiter avec succès, mais on ne nous taxera du moins pas de plagiat, en écrivant ce que nous avons recueilli en explorant le Jura, par monts et par vaux, depuis plus de soixante ans.

Quelques critiques diront peut-être, où a-t-il pêché ces légendes? Hélas! elles ne viennent pas toutes seules au bout de la plume; elles sont un peu comme cette recette de cuisine: «Pour faire un civet, prenez un lièvre»...

⁷ Ein von Quiquerez besonders häufig zitierter Autor ist Désiré Monnier. (D. Monnier u. A. Vingtrinier, Croyances et traditions populaires recueillies dans la Franche-Comté, le Lyonnais, la Bresse et le Bugey, 1^{ère} éd. (Lyon 1854), 2^e édition (Lyon 1874). – Hinweise darauf gibt auch die Einleitung zu seinem Aufsatz von 1856 (vgl. Nr. 3) 91: «Lorsque Cambry, pour la France, Monnier et son collaborateur, pour une partie du Jura, M. Troyon pour une autre partie de cette chaîne de montagnes et pour la Suisse recueillent et publient tant de faits»... Aber auch die deutsche Forschung war ihm nicht unbekannt (92): «Comme les frères Grimm, en Allemagne, nous serons sobre de réflexions, non pas pour le même motif qu'eux; ils ont voulu ne consigner que des faits lors même que leur science leur permettait de les élucider de citations sur leur origine, leur filiation et leur analogie, tandis que nos connaissances, trop peu approfondies, notre éloignement de toute grande bibliothèque où l'on peut puiser à pleines mains dans les matériaux recueillis par d'autres, ne nous permettent pas d'entrer dans la voie qu'ont suivie M. Monnier et d'autres savants»...

Eh bien ! pour écrire une légende, une tradition, il faut la trouver, car elle ne s'achète pas comme le gibier. On doit la chercher et, quelques fois, cette quête n'est pas moins ardue qu'une chasse au lièvre, même au gros de l'hiver, quand une neige profonde couvre la terre, lorsque le givre pend aux arbres et à votre barbe même.

Nos recherches sur les anciens châteaux du Jura ont motivé nos premières courses; puis sont venues celles sur les monuments préhistoriques et romains, et, depuis plus de trente ans qu'on nous a confié l'administration des mines du Jura, nous avons exploré les minières, les cavernes, les crevasses de rocher, réuni là des notes sur de nombreux sujets, ne dédaignant ni le récit naïf de l'ouvrier, ni celui amphatique du savant de village; écoutant patiemment le vieillard à la parole lente et confuse. Lorsqu'on fait une enquête, il ne faut rien mépriser. Si j'apercevais une vieille grandmère fesant tourner sont rouet, je lui parlais d'abord de la qualité de la filasse enroulée autour de sa quenouille et de la beauté de son fil, avant d'aborder d'autres sujets. Si près d'elle sa petite fille faisait jouer les aiguilles de son tricot, je la voyais dresser l'oreille à mes questions, me guigner d'un œil, quand j'étais jeune, et il y a longtemps de cela...

Les traditions, les légendes arrivent bien à toutes les oreilles, mais elles ne sortent pas de la bouche de chacune avec la même régularité. Il faut savoir compléter les récits, retrancher les choses inutiles, élaguer, élucider même les parties obscures, refondre la cloche fêlée qui ne donne plus que des faux sons⁸.

Nos recherches sur des sujets multiples, à ciel ouvert et sous terre, nous ont permis de voir et d'entendre beaucoup de choses. Combien de fois, après une course pénible, nous entrions fatigué dans une auberge de village et tandis qu'on nous préparait un modeste repas, toujours le moindre de nos soucis, nous arrêtions les récits sangre-nus des hôtes, en les mettant sur la voie des légendes locales. Si notre semence tombait sur une terre fertile, nous avions par fois une récolte abondante, mais cette bonne chance n'était pas commune. Pour l'ob-

⁸ Quiquerez arbeitete seine Sagen und Legenden oft zu (historischen) Novellen um. Seine Rechtfertigung ist nicht nur in der «Introduction» zu den «traditions et légendes» enthalten, sondern auch im Text selbst (Manuskript S. 94): «Après qu'on aura lu cette légende («les Anachorètes du Jura»), on nous reprochera, peut-être d'en avoir traité que le rôle pittoresque, comme les peintres qui visent plus à l'effet qu'à la ressemblance du sujet. Aussi nous renvoyons, à l'avance, la critique à consulter le premier volume de M. Trouillat (Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, Band 1, Porrentruy 1852) qui a publié une partie des légendes originales sans commentaires, tandis que nous nous sommes permis d'en ajouter pour l'intelligence du saga. Nous avons même complété en légèrement par d'autres fragments restés manuscrits ou traditionnels»...

tenir, il ne fallait pas s'adresser aux jeunes gens, mais aux hommes âgés, dont la mémoire était encore fidèle à des souvenirs du vieux tems; à des hommes qui avaient entendu les récits de leurs pères et grands-pères, quand la tradition était la seule gazette locale, dans laquelle on pouvait lire sans même connaître les lettres de l'alphabet.

La tradition se mêlait alors à l'histoire des tems antérieurs. Si un événement marquant avait eu lieu dans la localité ou dans la contrée voisine, on le racontait de père en fils, il passait de génération en génération, plus ou moins altéré et modifié par chaque conteur, mais gardant au fond de vérité, qu'il fallait savoir trouver. Avons nous su découvrir ce pépin, en ouvrant tant de pommes? Nous n'avons pas cette prétention. Souvent la beauté et la douce saveur du fruit nous ont plus préoccupé que le pépin; aussi quand ce «...» nous échappe nous laissons à d'autres plus habiles le soin de le découvrir.

En lisant mon manuscrit, quelqu'un m'a dit que je parlais avec peu de révérence de certaines gens⁹, mais ce n'est pas ma faute s'ils se trouvent souvent mêlés à toutes les choses de ce monde et je prendrai pour excuse la vérité des faits...

Encore un mot à l'appui de ce volume. Le doyen Bridel disait: «Je ne suis pas de ceux qui dédaignent la tradition: on reconnaîtra un jour tout ce qu'elle renferme de vérité; la vraie critique n'est pas celle qui la rejette, mais celle qui sait démêler les faits réels d'avec l'ornement épique.»

Les crèches de Noël

(p. 17-20, gekürzt)

Nous ne pouvons guère parler des fêtes de Noël, sans rappeler certains usages dont nous avons encore été témoins il y a trois quarts de siècle, et d'autres d'un siècle antérieur qui en étaient le prélude, mais bien autrement importants. Le clergé avait organisé pour les fêtes des cérémonies somptueuses, des représentations théâtrales qui rappelaient les événements de la naissance de J.C. racontés par les Evangélistes et en particulier, par St. Mathieu et St. Luc... Dans plusieurs maisons on établissait des crèches, c'est à dire de petits théâtres, dans lesquels, à défaut de personnages vivants, on employait des marionnettes. Des artistes plus ou moins habiles, s'occupaient à

⁹ Gemeint sind mit den «certaines gens» die Kleriker, Mönche und Pfarrer. Seine antiklerikale Haltung wird auch deutlich in der Geschichte mit der Exkommunikation der Maikäfer (vgl. S. 363 ff.).

façonner des personnages et les décorations. Ils imitaient chacune des scènes racontées par les Evangélistes: Celle de la naissance de Jésus, dans une pauvre étable, l'adoration des bergers, celle des mages, la circoncision, le massacre des innocents, les noces de Cana et autres. Ces crèches étaient fort répandues dans l'évêché de Bâle... Mon arrière grandpère Choullot, ce maître bourgeois de Porrentruy qui, pendant 15 ans, lutta contre le despotisme du prince évêque de Bâle, avait un parent ecclésiastique qui fut un des artistes dont on vient de parler. Il employait une partie de sa vie à former la collection de personnages destinés à représenter ces scènes pieuses. Il sculpta en bois les têtes et les mains des personnages. Il les fit habiller dans le costume de son tems, c'est à dire de Louis XIV. La voiture du roi Hérode était une carosse peint en cinabre rehaussé d'or, comme les équipages du prince-évêque de Bâle. Il était attelé de quatre chevaux montés par des postillons en livrée. L'escorte se composait de cavaliers, hussards et mousquetaires, vêtus comme ceux du roi très chrétien; leur taille était de 35 centimètres. Les rois mages ressemblaient aux courtisans de la cour de France d'alors, seulement l'un d'eux avait une tête de nègre. Les bergers hauts de 45 centimètres, portaient les habits des paysans d'Ajoie. Tous les autres personnages, dans le même style, empruntaient le costume de l'époque où vivait l'artiste, comme cela, du reste, était en usage sur les grands théâtres de Paris.

Il fallait une grande salle pour les représentations. Elle était tendue de toiles peints, représentant des campagnes. De grands arbres verts, des sapins, flanquaient les côtés du théâtre. Leurs rameaux portaient des fruits en carton de la plus belle imitation. Sur les bords de la scène un moulin marchait avec des poids; une scierie et une ribe étaient mises en mouvement par le même moyen. Cette usine est un curieux modèle des scieries de cette époque, il en existe encore de pareilles actuellement. Un paysan labourait un champ avec une charrue encore en usage de nos jours. Nous en avons trouvées de semblables dans un souterrain du château de Morimont, incendié et abandonné en 1637. Quelques automates marchaient avec des ressorts. Telle était une dame, peut-être hérodiade, tandisque un émouleur faisait tourner sa meule du pied droit, aiguisant un couteau des deux mains, le levait de tems en tems sous ses yeux et secouait la tête pour montrer qu'il n'était pas encore assez tranchant...

Aux noces de Cana, il y avait un service complet en étain fin et brillant comme de l'argent, des hanaps, des gobelets en verre mince comme de la mousseline, des couteaux, des fourchettes, tout un service disposé sur une nappe damassée en fil de lin.

Ces personnages de taille diverse, ces fabriques, tous ces objets composant cette crèche, indiquaient, par leur variété même qu'ils étaient l'œuvre de plusieurs années de travail et que pour les ranger sur un théâtre, il fallait beaucoup de place et observer une certaine perspective. Du reste il est bien connu que tous les personnages ne figuraient pas en même tems, mais seulement le jour de la fête en célébration.

Nous avons encore vu une partie des objets que nous décrivons; quelques uns nous sont échus en partage et nous les conservons précieusement, tandis que d'autres se sont dispersés et perdus. Nous les ne connoissons plus que parceque nous en avons entendu dire par nos grands-tantes qui avaient vu cette crèche dans sa splendeur lorsque la cour du prince-évêque allait la visiter et quand le souverain* y allait lui même¹⁰...

Dans cette même famille, un autre ecclésiastique, avait imité cette crèche, en faisant tous les personnages avec de l'argile qu'il sculptait et coloriait selon les besoins du sujet. Les édifices étaient pareillement en terre cuite. Le dossier du thrône du roi Hérode portait un diabolotin qui inspirait à ce prince la pensée du massacre des innocents. Il y a longtemps de cela, et cependant nous n'avons oublié aucune des représentations de cette crèche qui changeait de décoration et de personnages à chaque fête, depuis Noël jusqu'au dimanche après les Rois, époque où l'on représentait les noces de Cana, avec un festin dont le menu, très menu, régalaient les enfants invités à cette fête...

Les Hannetons de Goumois

(p. 246-256, gekürzt)

... En l'année 1708, le printems ayant été fort beau, les hannetons du val de Delémont allèrent faire un pèlerinage aux Franches-Montagnes, avec le secours d'un coup de vent pour ascender plus facilement sur ce haut plateau. Comme ils ne connoissaient pas la contrée, ni à qui appartenait tel ou tel champ, ils s'abattirent sur les terres de la <...> de Seignelégier... On s'étonna d'abord que ce fléau, comparable à ces

* Jos. Guillaume de Rinck de 1744-1762.

¹⁰ Diese Krippe schien auch deshalb erwähnenswert, weil der Jura eines der Zentren der Automaten war und heute noch ist. – Zu mechanischen Krippen vgl. R. Wildhaber und L. Kretzenbacher, Volkstümliche Weihnachtskrippen, Hochwächter-Bücherei 36 (Bern 1959) bes. 7 und die Spezialliteratur in: Indice bibliografico de publicaciones belenistas y temas afines, hrsg. v. Asociación Belenista de Guipuzcoa (San Sebastian 1967) bes. 43 und 122 ff.

sauterelles dont disposait Moïse, eut choisi précisément les terres cléricales qui, aux termes du prophète Malachie, auraient du être épargnés. Mais les hannetons reconnurent leur erreur et passèrent dans les champs et les jardins des profanes, qui cependant avaient payé la dîme. Le peuple s'en émut; on consulta la tradition et il fut rappelé que le curé pouvait faire cesser cette calamité et envoyer paître ces insectes ailleurs. Le cas était pressant, puisque la dot curiale se trouvait en souffrance. Comme on n'avait pas de tems à perdre pour instruire une procédure contre ces ravageurs, pour leur donner un avocat, les ajourner et écrire une sentence, le curé prit sur lui de les excommunier un beau matin, sans leur assigner un lieu pour se retirer. L'excommunication ou le vent les porta par dessus la forêt... et ils s'allèrent s'abattre dans les vergers de Belfond et dans le finage de Cognot de la paroisse voisine de Goumois. Ils arrivèrent à temps pour y déposer leurs œufs et, comme après cette opération, les hannetons disparurent, on crut à Seignelégier à la vertu des exorcismes et l'on fut content.

L'année suivante, les gens de Goumois remarquèrent, en labourant leurs champs, qu'il y avait quelques vermisseaux, petits encore et peu nuisibles. On y prit à peine garde. L'an après les petits vers étaient devenus grands; c'étaient des mans parfaits qui ravagèrent les terres sans distinction. Là aussi on se rappela qu'un des anciens curés ... avait débarrassé les chenilles qui rongeaient les choux de la paroisse, en les aspergeant d'une eau bénite spéciale, contre une honnête rétribution. On chercha le rôle ou la constitution paroissale réglant les droits et les obligations du desservant et les charges de ses ouailles. Mais les rats avaient visité le rouleau de parchemin et produit des lacunes fâcheuses ... Le cas était embarrassant. Mais Blaise Gigon qui cumulait les fonctions de maire, de président du tribunal, de procureur fiscal, de péager, de receveur, de fermier général, de tabellion et enfin d'unique aubergiste, qui avait pour assesseurs à sa cour locale, deux beaux frères et deux neveux, pour gressier, son propre fils, et pour huissier un fils de sa sœur, ce personnage... rassura ses administrés en leur rappelant qu'un des premiers articles du rôle portait que chaque année, le jour du plaid, on devait en rapporter verbalement chaque article...

Le curé fit invité à diner, au frais de la commune. On lui insinua la nécessité de rétablir l'ancien rôle; on fixa journée au 15 octobre 1710; tous les chefs de familles furent réunis à l'église et le curé ouvrit le plaid. Le maire avait eu soin de combler tous les trous de rats...

Un des articles portait que pour le cas où les hannetons, leurs larves ou autres insectes feraient des dégâts dans la paroisse, le curé devait

aussitôt demander à l'archevêque de Besançon la permission de fulminer des malédictions et de prononcer l'anathème contre ces vermines... On réserva de même que le curé, moyennant certaine rétribution, conjurerait les tempêtes, pour les détourner de sa paroisse, ainsi qu'il était d'usage ailleurs. Comme la révision du rôle paroissiale était une affaire d'église, il fallut l'envoyer à Besançon pour le soumettre à l'official qui le ratifia le 13 Avril 1711.

Pendant ces longeurs de formalités, les vers blancs s'étaient métamorphosés en hannetons et, dans les premiers jours de mai, ils firent une apparition désastreuse dans la paroisse... Ils dépouillèrent les chênes de leur jeunes crues, les arbres fruitiers de leurs feuilles et de leurs fleurs, sans épargner le verger de la curé, ni celui du maire. Ces insectes étaient si nombreux que, de jour on les voyait pendre par glanes à tous les arbres, et, le soir, ils venaient voler étourdiment jusque dans les maisons, tombant même dans les plats, où ils produisaient un assaisonnement inattendu...

Le moment était donc arrivé de mettre en pratique les dispositions du rôle concernant les hannetons... Le maire s'entendit avec le curé, messire Georges Mory, pour procéder ensemble à la condamnation et punition des incriminés... Toute la parenté de Blaise Gigon constituant le tribunal fut assemblée dans le «...» de l'auberge servant de salle d'audience. Un des justiciers fut chargé de faire l'office d'accusateur public, tandis que Jean Baptiste Mory, neveu du curé, maître d'école et marguillier, eut mission de défendre les hannetons.

Dans l'intervalle, les deux savants du village, le curé et le maire, discutèrent quelque peu sur le fond de la question. Le premier éprouvait certain scrupule; il trouvait que pour excommunier les hannetons, il faudrait tout au moins qu'ils fussent baptisés, afin de pouvoir leur appliquer la pénalité de l'église à laquelle ils appartenaient. Le maire objectait... qu'on baptisait bien les cloches qui n'avaient pas vie et qu'on n'avait pas vues dans l'Arche de Noë, que par conséquent on pouvait en agir de même avec les hannetons que certainement Noë avait accouplés dans sa barque en compagnie de hypopotames et des éléphants. Il répugnait encore un peu au curé de suivre l'avis du maire et, pour lui échapper, il lui dit, qu'il faudrait trouver un parrain et une maraine.

«La chose est facile,» répliqua Gigon, «on prendra l'avocat des hannetons et l'on entend justement passer la bergère qui corne les chèvres, elle fera une bonne maraine»...

Au jour fixé..., la cour s'assembla de nouveau. L'accusateur énumera les griefs de toute la paroisse contre les hannetons... L'avocat défen-

seur démontra comment ces innocents créatures avaient reçu de Dieu le droit et le devoir de croître et de multiplier, à l'instar des hommes, exceptés les curés, et que par conséquent on ne pouvait entraver l'exercice de ce droit sans offenser celui qui l'avait établi.

La cour admit le droit divin, à cause des conséquences; mais il fut dit, qu'attendre que les hannetons en abusaient en se multipliant dis-ordonnement dans la paroisse, sans la permission des autorités de celle-ci, on devait les envoyer se perpétuer ailleurs (comme de nos jours on en agit avec les heimatlos!). On invoqua le précédent du curé de Seignelégier qui sans bruit les avait fait sortir de la <...> de son église, pour les envoyer à Goumois et la cour conclut à user du même procédé en les exilant ailleurs.

Quand il fallut indiquer le lieu de l'exil, les débats devinrent fort vifs; l'un proposa de renvoyer les hannetons à Seignelégier, mais ce lieu, fort élevé, parut peu accessible pour les coléoptères. Un autre indiqua le village voisin de Fessevillers, mais le maire y avait des cousins; d'autres essais de trouver un lieu d'exil, sans froisser les intérêts du corps délibérant, demeurent pareillement infructueux. Personne ne savait sans doute que dans une localité de la vallée de Delémont, fort sujette aux hannetons, on avait forcé les vers blancs, par une conjuration formidable, à se réfugier dans un vieux tronc de saule creux, d'où ils ne purent sortir tant que dura l'arbre.

Alors le curé prenant la parole, déclara sagement qu'il était dit dans St. Luc, chapitre VIII, que Jésus ayant chassé une légion de démons logés dans le corps d'un Génazaréen, obligea ces hôtes à se réfugier dans un troupeau de porcs qui alla aussitôt se précipiter à la mer. Partant de cet exemple, on pouvait donc se dispenser de désigner le lieu où l'on enverrait les hannetons et laisser au diable, auquel on allait les vouer, le soin d'en disposer. La proposition était si logique qu'elle fut votée d'une voix unanime...

Cependant le maire souleva un incident: il alligna que puisqu'il y avait une sentence, il devait se produire une amende; il importait donc de la fixer et de la lui payer... Mais par qui la faire payer! Là était la question. L'avocat des hannetons eut grand peur qu'on ne mit l'amende à son charge... Le maire observa que puisque c'était l'église qui allait prononcer l'anathème, l'amende de 60 sols devait sortir de la caisse paroissiale. Le curé répliqua vivement que l'amende devait bien plutôt lui revenir ... que c'était donc la communauté, qui allait être purgée des hannetons, qui devait payer l'amende... Sur ce la cour décida que les francs de la communauté, soit les bourgeois seraient

exempts de l'amende, mais qu'on ferait payer celle-ci aux habitants qui n'avaient aucun droit à la caisse de la commune.

Aux termes du rôle de la paroisse, la sentence devait être prononcée et exécutée avec une grande solennité, en parcourant processionnellement les campagnes infestées et le curé avait droit à un écu par valuation... Le lundi 8 mai toute la paroisse hommes et femmes, garçons et filles, vieillards et enfants se trouvèrent à l'église. La messe fut chantée en grande pompe. Le curé se fit apporter le beau bénitier de bronze... Il le fit remplir d'eau qu'il bénit à 36 degrés, comme cela se fait encore en certain lieu. On sortit croix et bannières, et tous les paroissiens descendirent processionnellement jusqu'au Doubs; ils passèrent le pont et remontèrent jusqu'à Belfont en chantant les litanies des Saints et en récitant le chapelet avec le recueillement accoutumé; le maire commença la première dixaine: Notre père qui êtes aux cieus... Rude coincin, comme ils arrangent mes arbres ... que votre nom soit santifié... Laiedue! ils ne laisseront pas une cerise ... que votre règne nous arrive ... que le diable les emporte ... et ce ainsi de suite...*

Arrivés près des ruines de Franquemont, sous le gros frêne ou les vieilles gens avaient si longtemps courvoyé, le curé reprit haleine. Puis ouvrant son rituel à la rubrique des conjurations et malédictions, il somma les hannetons, au nom des trois personnes de la Trinité, de la Vierge Marie et du patron de la paroisse, d'avoir à <...> dans le délai de six jours, de tout le territoire de Goumois, sous peine d'anathème et d'excommunication majeure, si, le septième jour, ils n'avaient pas satisfait à ce commandement...

La procession se continua sur les champs Cognot, elle repassa le Doubs...

Chacun rentra ensuite chez soi, un peu fatigué, mais plein d'espérance et de foi, attendant la fin du sixième jour, et pensant bonnement qu'à l'heure fixée, les hannetons allaient prendre leur vol sous la conduite du diable qui les mènerait hors de la paroisse. Mais ce jour là il plut à verse et les anathématisés ne purent déployer leurs ailes. Le lendemain, quoiqu'il fit beau, ils se crurent dispensés d'obéir. On murmura et, le coutumier en main, le maire pria le curé de réitérer ses anathèmes. La procession se remit en route jusqu'à trois fois avec les mêmes formalités, mais ... les hannetons restèrent rebelles aux excommunications du curé, aux chapelets du maire, et, la pluie aidant, aucun des excommuniés ne sortit de la paroisse. Tous eurent le tems de se reproduire sous forme de vers blancs pour les années suivantes...

* L'exclamation «Laidue», que Dieu me soit un aide, est restée le sobriquet des gens de Goumois. [Die Punkte in dieser Rede finden sich im Original.]

Si l'on émet des doutes, on peut consulter les archives mêmes de Goumois où nous puisons les détails. On peut aussi lire dans les mémoires de la Société académique du Département de l'Aube, année 1865, une savante dissertation au sujet de l'excommunication des insectes qui se pratiquaient encore en France sous le règne de Louis-Philippe¹¹. Si c'eût été sous la République de 1876, cela n'offrirait rien d'étonnant: quand la France recule, le clergé avance.

Le morale de cette légende est, que le clergé se prêtait aux exigences du peuple ignorant et lui laissait croire qu'il possédait une autorité qu'il n'avait point, mais qui flattait et accroissait son ambition...

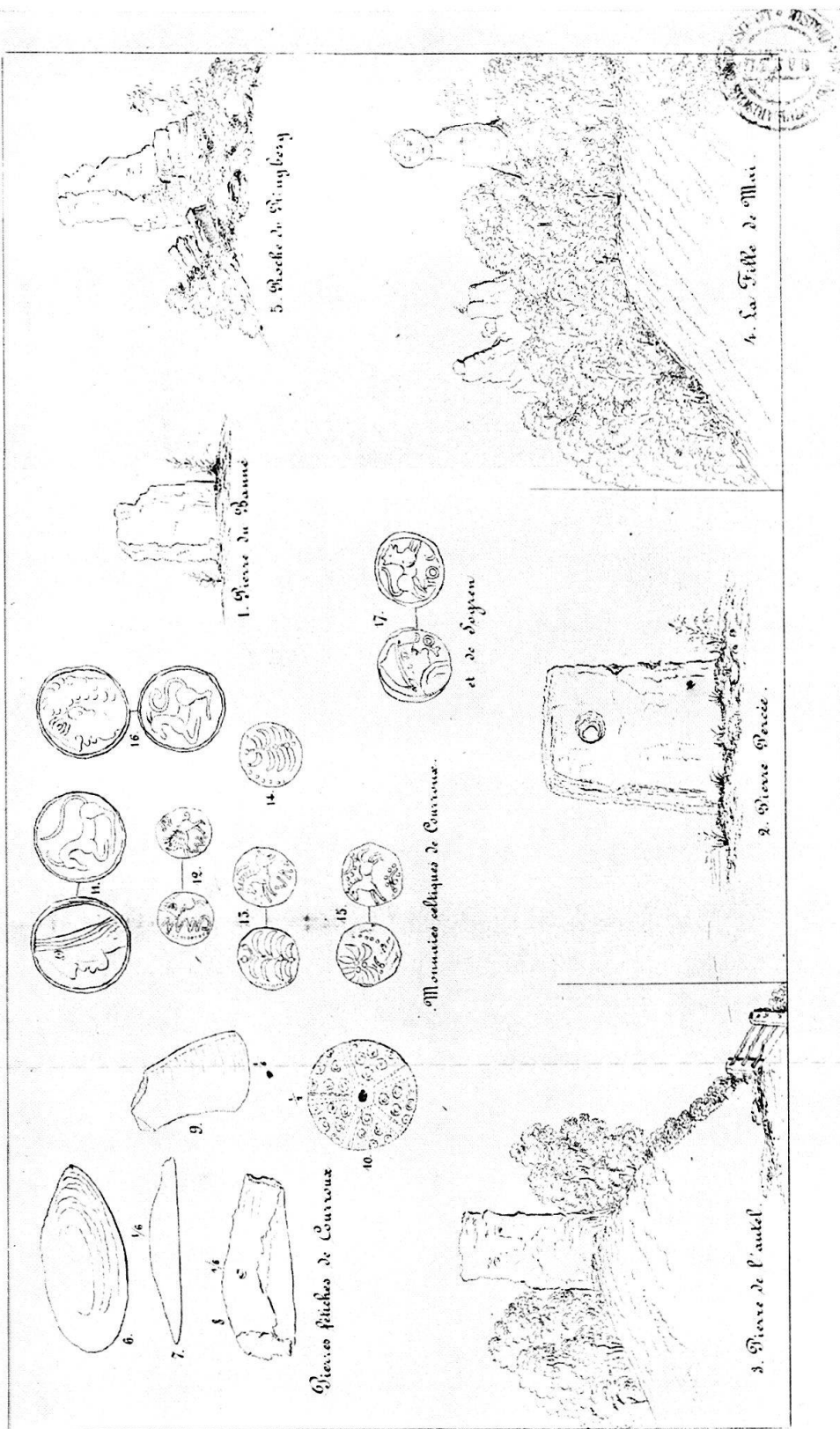
La vente à la criée

(p. 103-104, ungekürzt)

Pendant que nous sommes sur les rives de la Lucelle, voici un usage qui se pratique encore au village soleurois du Petit-Lucelle. Il est trop remarquable pour ne pas le citer, car, au 14^e siècle, il existait déjà à Marseille, avec fort peu de différence. Mr. de Marchangy, dans son ouvrage intitulé: *Tristan le voyageur*, tome 17 page 9, en parlant des coutumes marseilloises nous dit: «Pendant les quatre semaines qui précèdent Noël les jeunes gens donnent des aubades aux jeunes filles qu'ils recherchent en mariage. Il choisissent entre eux un chef qu'ils appellent l'Aba, auquel chaque fille remet un gâteau qu'elle a pétri elle même et qui porte son nom. Deux jours après la jeunesse se rassemble sur la place, où l'on apporte, dans une grande corbeille, tous les gâteaux qui sont mis tour à tour à l'enchère. L'Aba qui les offre successivement aux enchérisseurs, désigne celle qui l'a pétri et loue ses vertus, ses qualités, ses attractifs. Si, dans le cours de l'année, elle a manqué aux Saintes Lois de la pudeur, de la modestie, de la sagesse, un silence réprobateur est sa punition, et son gâteau est adjugé à vil prix. Mais si elle est restée fidèle à ses devoirs, le gâteau est disputé par la foule empressée de louer une si bonne fille, on le porte à une forte somme qui devient la mesure de l'éloge. La valeur des gâteaux est réservée en partie aux pauvres et le reste sert à payer les ménestriers pendant l'année».

Au Petit-Lucelle le jour n'est pas le même, mais la coutume est semblable, n'en différant guère que par suite de la rusticité de la population germanique de ce village. Le jour des Brandons, soit le premier

¹¹ Vgl. HDA 8, Sp. 928 ff., bes. 932 ff. (Mengis), dort auch ältere Lit. – G. Dietrich, *Les procès d'animaux du moyen-âge à nos jours*, Diss. (Lyon 1961).



Nr. 1-5 sind Zeichnungen aus dem Manuskript, wurden aber bereits 1856 veröffentlicht.
 Besonders zu beachten ist die Zeichnung Nr. 3 «Pierre de l'autel» und Nr. 4 «La Fille de Mai».

dimanche de Carême, il est d'usage, dans nos contrées, non seulement d'allumer de grands feux et de tourner des torches enflammées comme on l'a dit en parlant des fêtes du soleil, mais ce même jour on fait des gâteaux appelés crapés ou crêpes qui sont frits dans le beurre ou l'huile de faine. Au Petit-Lucelle, les garçons qui ont fait danser les jeunes filles à Carnaval, vont leur demander un crapé le jour des Brandons. Chacune d'elles a soin de lui offrir le plus beau ou le mieux réussi, dans l'espoir que sa beauté pourra couvrir d'autres défauts qu'elle redoute. Le dimanche suivant les garçons mettent le beignet en adjudication devant la maison de celle qui l'a confectionné. L'un d'eux, comme l'Alba marseillois vante la galette et celle qui l'a pétrie. Mais si la pétrisseuse a dédaigné les hommages de l'un d'eux, ou trop bien accueilli ceux de plusieurs autres, l'enchère se fait au rabais, avec (...)lazzi et commentaires qui réjouissent l'assistance et font rougir la cuisinière, plus que lorsqu'elle sortait le beignet de la poêle bouillante. Ce n'est pas sans impatience qu'elle attend le moment où les garçons iront faire la criée devant une autre maison. Le produit de la licitation de galettes n'est point destiné aux pauvres, mais à une consommation de liqueurs à laquelle on n'invite pas celles qui ont contribué à la procurer.

Comment se fait-il que cet usage de la colonie phocéenne se retrouve dans ce village tout germanique? C'est là une de ces questions qui font naître un grand nombre d'autres coutumes qu'on rencontre chez des peuples habitant des contrées très éloignées, sans relations entre elles, mais qui semblent révéler une origine commune perdue dans la nuit des tems.

Le roi Hérode

(p. 73-75, gekürzt)

L'histoire parle peu du roi Hérode..., mais l'Évangile nous dit que ce prince, en apprenant que le Messie venait de naître... il trouva rationnel de faire égorger tous les nouveaux nés, pour ne pas manquer celui qu'il voulait faire disparaître... Les chrétiens n'ont pu pardonner à Hérode sa tentative infructueuse. Ils ont inventé diverses fables pour indiquer la punition qui lui fut infligée après sa mort. Se méfiant que l'enfer n'était pas pire que ce monde-ci, ils ont imaginé de le faire condamner à errer éternellement sur la terre. D'après cela les uns ont fait d'Hérode une espèce de Juif errant; d'autres l'ont confondu avec le chasseur sauvage, empruntant aux Indiens une des transformations

de Vishnou. Dans notre Jura, on le trouve en deux localités différentes et fort distantes l'une de l'autre. Près de Montsevelier, l'exroi des Juifs a trouvé une Hérodiade et il a laissé des descendants qu'on appelle les Hérodes. A en juger par le portrait qu'on fait de sa progéniture, ce roi n'était pas beau, car les Hérodes du Fringely sont de petits hommes noirs et velus... On les retrouvera encore dans nos légendes. Cependant avant de les quitter, nous devons vous dire qu'ils habitaient deux cavernes s'ouvrant vis-à-vis l'une de l'autre sur le chemin si antique du Fringely. Ils ont laissé leur nom et une mauvaise réputation à ces antres. Ces nains malicieux et vindicatifs ne souffraient pas qu'on les troubla dans leurs travaux et, moins encore dans leurs danses au clair de la lune. Les femmes prudentes obligées de passer en ce lieu ne manquaient pas d'y déposer une petite offrande: du lait, du beurre, du fromage, des œufs, et par ce moyen elles se rendaient les lutins favorables; mais si elles se moquaient ou méprisaient ces nabots, ceux ne tardaient guère à s'en venger¹².

Près du château de Pfeffingen, c'est le roi Hérode en personne qui, la nuit de Noël, parcourt la montagne épouvantant et égarant les gens de Grellingen, de Blauen, de Nentzlingen, lorsqu'ils allaient entendre la messe de minuit à l'église du village de Pfeffingen, autrefois leur paroisse, en suivant les sentiers les plus courts quoique peu commodes¹³. Pour se garantir de ce roi vagabond ils oubliaient que la nuit de Noël les esprits entrent les maisons laissées désertes et les bonnes gens se cotisaient et donnaient une cense annuelle de cinq livres de lire, dont on faisait un flambeau; puis, après une bénédiction spéciale, on allumait pour servir de phare sur le haut de la tour du château de Pfeffingen durant la nuit de Noël...

Mais ce fanal qui brillait à Noël sur le donjon de Pfeffingen ressemble singulièrement aux feux qu'on allumait sur les hauteurs en honneur du soleil aux solstices et aux équinoxes.

Ailleurs les «...» promenades du roi Hérode se font la nuit de la veille des Rois, du 5 au 6 janvier, lorsque les garçons de certains villages vont chanter un cantique de maison en maison afin de se procurer de l'argent pour boire...

¹² Die Sage von den «Hérodes» von Montsevelier ist auch bei A. Daucourt, *Traditions populaires jurassiennes*: SAVk 7 (1903) 185 f. erwähnt, jedoch heissen sie dort, wohl richtiger, «Hairodes» (Patois-Ausdruck). Wahrscheinlich haben sie mit dem König Herodes nichts zu tun.

¹³ Die Sage vom umherirrenden König Herodes bei Pfeffingen ist weder in den «Sagen aus Baselland» (Liestal 1937) noch in der «Heimatkunde von Pfeffingen» von R. Gilliéron (Liestal 1966) aufgeführt.

Cette tradition du roi des Juifs dans le Jura bernois, est parente de celle qui loge Ponce-Pilate dans une montagne près du lac de Lucerne; de celle du roi germain, Arioviste, qu'on fait habiter dans les ruines du château de Haut-Bar et plusieurs autres relatives à de grands personnages...

Die Sage vom Kloster Seehof

(p. 108-110, gekürzt)

Die Sage erzählt, dass ein junger Mönch namens Hildbert, jüngster Sohn eines reichen Mannes, ins Kloster von Moutier-Grandval verbannt wurde. Mehr als die geistliche Versenkung aber liebte er die Jagd. Der Spur eines Bären folgend, kam er einst bis ans Ufer des Sees und erblickte bei einem Lager von kleinen, schwarzen Leuten ein hübsches Mädchen, in das er sich sehr verliebte. Auf der Suche nach einer Möglichkeit, zu seiner Schönen zu gelangen, entdeckte er einen schwachen Felsdamm und beschloss, diesen weghauen zu lassen und den See zu entleeren. Dem Abt gegenüber unterstrich er den grossen Landgewinn für das Kloster, so dass dieser dem Plan gerne zustimmte. Einige Mönche mussten sich nun an die Arbeit machen, während Hildbert in einem Boot zu seiner Schönen ruderte. Aber eines Tages brach der Damm, während der Mönch sich mit dem Mädchen im Boot auf dem See befand; die Fluten entleerten sich mit Gewalt und Schnelligkeit...

...La barque passa comme une flèche devant les petits hommes noirs qui poussèrent des cris de joie et dès qu'elle se fut brisée dans l'abîme, ils disparurent eux mêmes dans la forêt... En souvenir de cette catastrophe on bâtit une chapelle, puis un petit monastère au fond du lac desséché et l'on en montre encore les ruines. Plusieurs métairies se formèrent sur le terrain et dans son voisinage; on défricha les forêts et les petits hommes noirs disparurent. Ce n'étaient que des forgerons nomades comme il y en eut si longtemps dans le Jura et tout particulièrement dans ce quartier de montagne offrant en même temps des mines de fer.

On dit qu'en certaines nuits, peut être à celle anniversaire de la catastrophe, on voit reparaître le lac sur lequel vogue une petite nacelle dans laquelle un moine est assis près d'une jeune fille, tandis que de petits hommes noirs rompent la digue du lac et font de grands cris de joie au moment où les eaux en furie entraînent la barque dans l'abîme.

Nous avons étudié avec attention la localité de Seehof et nous avons remarqué qu'il y avait eu plusieurs petits lacs successifs, formés chacun par une digue naturelle peu puissante que la main des hommes pouvait rompre sans beaucoup d'efforts... Quant au couvent de Seehof nous n'en avons trouvé aucune trace dans les documents. Le terrain ne

nous a offert que des restes de murailles et des débris que nous avons attribués à une station romaine¹⁴...

Cette contrée est aussi appelée «In der Baechle»...

(A la Réformation ce petit coin du pays est resté catholique pendant que la vallée de Moutier abolissait la messe. Mais la conviction religieuse de ces bonnes gens terminait à peu de chose. Ils avaient été condamnés à une amende de trois livres pour une infraction à un règlement, et, comme il les en coutait de déboursier soixante sols, ils disturnèrent que si on ne les exemptait pas de payer cette amende, ils se firent Huguenots. On eut égard à cette évaluation de leur foi et ils restèrent catholiques...)

Aus: Das Frutigland

Von *Karl Friedrich Stettler*

Karl Friedrich wird 1837 als Sohn des Albrecht Friedrich Stettler geboren. Albrecht Friedrich ist ein bekannter Jurist und hat Einsitz im Grossen Rat von Bern. Einige Zeit lebt er mit seiner Familie als Regierungsstatthalter in Interlaken, bis er dann endgültig nach Bern zieht: Er wird zum Professor für Staatsrecht an die Universität berufen. Damit steht dem Sohn jede gewünschte Karriere offen. Er wendet sich aber nicht, wie sein Vater es erhofft hat, der politischen Laufbahn zu. Sein ausgeprägtes soziales Interesse, das später auch in seinen Schriften zum Ausdruck kommt, führt ihn zum Amt des Seelsorgers. Nach abgeschlossenen Studien zieht er als Pfarrer nach Wasen, dann für lange Jahre nach Frutigen. Erst im Alter nimmt er eine Pfarrei in der Stadt Bern an, wo er 1917 stirbt.

Stettler ist Verfasser verschiedener historischer und heimatkundlicher Schriften. Die folgenden Auszüge stammen aus seinem bekanntesten Buch, «Das Frutigland», erschienen 1887 in Bern, S. 62–66 und S. 183 f. Sie sind deshalb besonders bemerkenswert, weil sie die sozialen Verhältnisse der untersten Bevölkerungsschichten aufzeigen, worüber andere Autoren aus der gleichen Zeit sich meist ausschweigen.

A. S.

Quelle: HBLs.

Amtsbezirk Frutigen

In verschiedenen Beziehungen nachtheilig wirkte um diese Zeit das allmähliche Erlöschen der ehemals stark betriebenen und berühmten

¹⁴ Auch R. Degen hat Seehof-«in der Bächlen» in seinen Katalog der römischen Villen und Einzelsiedlungen der Schweiz aufgenommen. Vgl. R. Degen, Die römischen Villen und Einzelsiedlungen in der Schweiz, Diss., Basel 1970, Katalog 301. Das «Kloster» der Sage ist ein Beispiel mehr in der Reihe der volkstümlichen Interpretation von Bodenfunden. Dazu vgl. auch H. Trümpy, Die Göttin Isis in Schweizerischen Sagen, in: *Provincialia*, Festschrift für R. Laur-Belart (Basel 1968) 470ff.